



**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE
LACIRCULATION DANS DIVERSES VOIES A
SAINT-PIERRE A L'OCCASION DE LA
MANIFESTATION INTITULÉE « LA BOUCLE DU
PIC DU DIABLE »
LE DIMANCHE 30 MARS 2025**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant LA RÉUNION en Département, ensemble les textes subséquents qui l'ont modifiée ou complétée ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par les lois n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83.8 du 7 janvier 1983

VU les articles L 2131-1, L 2212-2 et suivants, L 2213-1 et suivants, L 2214-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L 411-1, les articles R 110-1 et suivants R 411-3 et suivants, R 411-18, R 411-21-1, R 411-24, R 411-25, R 411-28 du code de la route.

VU le Code Pénal notamment ses articles 223-1 et suivants, 322-1 et suivants, 433-3, R 610-5, R 623-2, R 631-1, R 632-1, R 641-1 ;

VU la demande de l'association « OXYTRAIL » en date du 06 février 2025.

VU l'arrêté municipal DRH2023-169 portant délégation de signature à Madame Magalie POTHIN Directrice Générale Adjointe des Services,

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de la manifestation « LA BOUCLE DU PIC DU DIABLE » organisée par l'association « OXYTRAIL » le dimanche 30 mars 2025, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation dans diverses voies à Saint-Pierre.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}/ Le public est informé du déroulement d'une course à pied, le dimanche 30 mars 2025 selon les modalités suivantes :

* **Semi Trail de 18 kilomètres** : de 07H00 à 09H00,
Départ et arrivée : Parking du Centre Commercial Grand Large.

* **Course enfant de 1 kilomètre** : de 08H00 à 09H00,
Départ et arrivée : Parking du Centre Commercial Grand Large

Voir itinéraire et parcours en annexes.

- En raison des perturbations prévisibles, l'ensemble des usagers de la route empruntant l'itinéraire susvisé doit porter une attention particulière à cette manifestation et adapter son comportement par souci de sécurité.

- Des signaleurs identifiables par le port de chasubles seront postés aux points critiques.



ARTICLE 2/ Le dispositif de sécurité suivant sera mis en place :

- * 1 Ambulance présente,
- * 1 Médecin.

ARTICLE 3/ Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur et les véhicules en stationnement interdit seront systématiquement enlevés et mis en fourrière.

ARTICLE 4/ L'organisateur est chargé de la mise en place de la signalisation temporaire réglementaire en vigueur.

ARTICLE 5/ Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité ayant pris l'acte, Monsieur le Maire, rue Méziaire Guignard - BP 342 – 97448 Saint-Pierre Cedex ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Réunion, 27 rue Félix Guyon - 97400 Saint-Denis dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification et/ou de publication

ARTICLE 6/ Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire, Chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Pierre, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale et l'organisateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera affiché sur le site.

Fait à Saint-Pierre, le 19 MARS 2025

Michel FONTAINE


Maire et par Délégation
Centrice Générale Adjointe
des Services
Magalie POTHIN



Liste des rue empruntées par la course Boucle Pic du diable 2025
Dimanche 30 mars 2025 - OXYTRAIL

	Rue	Autre:Sentier /Chemin	
Départ		X	Parking centre commercial Carrefour - Rue de la poudrière
Itinéraire 1		X	Sentier littoral - Direction Pointe du diable /La Balance
Itinéraire 2	X		Traversée du chemin de la Balance
Itinéraire 3	X		Traversée ZI 4 (pas de nom de rue - voir carte)
Itinéraire 4		X	Sentier le long Ravine des Cabris
Itinéraire 5	X		Chemin Vélia Path
Itinéraire 6	X		Chemin Balzamine
Itinéraire 7		X	Chemin canne
Itinéraire 8		X	Chemin des Perdix
Itinéraire 9	X		Traversée de la Route de L'Entre Deux - D26
Itinéraire 10	X		Chemin Cachalot
Itinéraire 11	X		Chemin Bureaux
Itinéraire 12		X	Nouvelle passerelle piétonne Pierrefonds
Itinéraire 13	X		Traversée Rue Emilien Adam Devilliers - ZAC Roland Hoarau
Itinéraire 14	X		Rue Antoine Félix Leveneur
Itinéraire 15	X		Chemin Grand Fonds
Itinéraire 16	X		Allée des Cèdres
Itinéraire 17	X		Chemin de l'Aérodrome
Itinéraire 18		X	Sentier derrière RPIMA
Itinéraire 19		X	Sentier littoral - Direction Pointe du diable /La Balance
Itinéraire 20		X	Sentier littoral - Direction parking Carrefour



 et par Délégation
 Magalie POTHIN





ARRÊTE MAND0207PR2025

Maire et par Délégation
Magalié POTHIN
Maire Générale Adjointe
© OpenStreetMap contributors, ODbL 1.0

